

A propos des résultats statistiques du Recensement de 1962 en Polynésie Française¹

Prescrit par arrêté local du 29 septembre 1962, le recensement général de la population de la Polynésie Française a été effectué le 9 novembre 1962. Les premiers résultats, résultats globaux, ont paru au J.O. de la Polynésie Française du 19 mars 1963. Les résultats définitifs ont été publiés à Paris par l'INSEE dans le courant du deuxième semestre de 1967.

Bien qu'un peu tardivement, il nous a paru intéressant de leur porter une grande attention. En effet, ce recensement a été réalisé à une époque où la Polynésie s'ouvrait pleinement sur l'extérieur, et était à la veille des grandes transformations survenues dès 1963 avec l'implantation du C.E.P., et les débuts du tourisme. Pour ces raisons, il ne faudra pas attacher une valeur actuelle à ces résultats, mais, beaucoup mieux, les replacer dans un contexte chronologique correspondant à un moment d'une évolution qui n'a fait que s'amplifier depuis.

LE RECENSEMENT DE 1962

Le principe du recensement à jour fixe² s'avérant illusoire, c'est celui du recensement étalé³ qui a été retenu. Cependant c'est la situation à la date du 9 novembre qui devait être retenue (INSEE, p. 9).

Comme en 1956, le questionnaire de base a été la feuille de logement (ou feuille de ménage). Cette manière de procéder a permis d'obtenir des renseignements sur les individus (état-civil, profession, religion...) et les

1. Les résultats de ce recensement qui a été effectué le 9 novembre 1962 ont été publiés : résultats statistiques du recensement général de la population de la Polynésie française effectué le 9 novembre 1962. Paris, Institut National de Statistique, 1967, 000 p., tabl., 26 cm.

2. Ce fut la cas pour le recensement de 1956 effectué dans la nuit du 12 au 13 décembre.

3. Les opérations se sont déroulées du 9 novembre à la mi-décembre 1962.

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° 13465

14 APR 1968

ménages (taille, structure...) sans qu'il soit nécessaire de multiplier les imprimés (INSEE p. 11). Les définitions métropolitaines et internationales étant impossibles à appliquer telles quelles en Polynésie, il a fallu adopter des définitions plus souples tenant compte des conditions locales. Ces définitions ont concerné les notions de logement, de ménage, d'appartenance ethnique, d'emploi, etc..., assez floues en Polynésie. Elles ont évité la dispersion des réponses tant au moment de l'exécution que de l'exploitation du recensement. Cependant vu la complexité et l'hétérogénéité du milieu polynésien, elles se sont révélées insuffisantes dans certains cas. Ces réserves faites, il convient de dire que toutes les modifications évoquées ont permis de réaliser un bon recensement, plus complet et plus révélateur des réalités polynésiennes que celui de 1956. C'est là un grand progrès.

Les résultats définitifs ont été publiés dans un document de 240 pages comportant les trois parties classiques de ce genre de publication :

- 1° Analyse des résultats, p. 7-94.
- 2° Tableaux statistiques, p. 95-217.
- 3° Annexes, p. 219-240.

où sont présentés un modèle de questionnaire et les principaux codes utilisés lors de l'exploitation des données de base. Disons tout de suite que ce document est très complet et d'un maniement aisé. Les résultats sont présentés au moyen de tableaux, et de graphiques, abondants, clairs et toujours commentés. Cette analyse a grandement facilité notre tâche et nous lui avons souvent emprunté notre matière.

Plus complets que ceux de 1956, les résultats permettent une plus fine perception de la situation démographique, sociale, et économique. En outre, il convient d'ajouter que l'exploitation des données recueillies a été faite dans un esprit fort différent, et cela afin de répondre à des objectifs plus vastes. L'emploi d'une nomenclature internationale et non métropolitaine donne au document un plus grand intérêt mais le rend difficilement juxtaposable à celui du recensement de 1956.

Pour toutes ces raisons, les comparaisons entre les deux recensements seront souvent hasardeuses, et difficiles, parfois impossibles. Les rédacteurs ont fait preuve d'une grande prudence dans l'interprétation de leurs résultats ; ils ont eu le constant souci d'expliquer les anomalies, les insuffisances, les lacunes. Ceci est à leur honneur et devait être dit.

LES RÉSULTATS GLOBAUX. ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Le recensement du 9 novembre 1962 a donné les résultats suivants :

— Population municipale (ménages privés + collectifs).....	83 781
— Population comptée à part.....	770
— Population légale du Territoire.....	84 551

Ces résultats sont à rapprocher des résultats des recensements antérieurs et font apparaître un accroissement de la population qui se continue depuis le début du siècle mais s'est très fortement accéléré depuis 1946 (INSEE p. 13).

Années	Population de la Polynésie	Accroissement global d'un recensement à l'autre en %
1907	30 600	—
1946	55 424	—
1951	62 678	13
1956	76 327	21,7
1962	84 551	10,8

Le pourcentage d'accroissement de la population pour la période 1956-1962 semble en forte diminution par rapport à la période 1951-1956. Le fort courant d'émigration vers la Nouvelle-Calédonie en est partiellement responsable mais ne suffit pas à l'expliquer. Il semble plus indiqué de faire quelques réserves sur le pourcentage d'accroissement de la période 1951-1956, qui paraît anormalement élevé. L'hypothèse d'une surestimation n'est pas absurde¹ et devra toujours être présente à l'esprit.

L'absence totale de renseignements ne permet pas de dissocier accroissement naturel et apport extérieur. Pourtant il aurait été intéressant de déterminer les tendances démographiques de cette population, et notamment les taux de natalité, de mortalité, de fécondité qui y prévalent. Le calcul de ces taux pour chaque catégorie de population aurait permis d'évaluer le dynamisme naturel de chaque ensemble ethniquement caractérisé. Nous rappellerons seulement les taux de 1956, dont ceux de 1962 ne doivent pas s'écarter beaucoup :

- taux de natalité : 45 ‰
- taux de mortalité : 12 ‰

ce qui donne un taux annuel d'accroissement naturel supérieur à 3 %. Nous ne pensons pas être très loin de ce chiffre pour la période 1956-1962. En effet, le taux annuel moyen d'accroissement naturel pour les années 1959-1962 est de l'ordre de 3,3 %². Il y a là un écart important avec le taux d'accroissement annuel officiel qui est de 1,8 %. Seule, l'hypothèse d'une surestimation du recensement de 1956 permet d'expliquer cette apparente contradiction et d'admettre comme raisonnable un accroissement annuel moyen voisin de 3 %. Une plus grande précision serait très utile car elle permettrait de prévoir et peut être même de traiter les problèmes d'accroisse-

1. Cette surestimation proviendrait de deux modifications introduites en 1956 dans les méthodes de recensement : recensement de la « population de droit » et non plus de la « population présente », par « feuille collective » et non plus par « bulletin individuel ». Ces modifications seraient à l'origine de doubles comptes non décelés (INSEE, p. 16).

2. Chiffre de l'état-civil (INSEE p. 16).

ment de la population, voire de surpeuplement avant qu'ils ne se posent de façon très aiguë¹.

L'accroissement en valeur absolue est important, mais il n'est pas uniforme dans toute la Polynésie. De grandes variations se constatent d'un archipel à l'autre et mettent en évidence le rôle du cadre géographique polynésien.

Circonscriptions	Années		Accroissement en %
	1956	1962	
Iles du Vent.....	44 247	52 068	+ 17,6 %
Iles sous le Vent.....	15 427	16 177	+ 4,9 %
Tuamotu-Gambier.....	8 382	7 097	- 15,3 %
Australes.....	4 106	4 371	+ 6,4 %
Marquises.....	4 165	4 838	+ 16,2 %
Polynésie.....	76 327	84 551	+ 10,8 %

La population des Iles du Vent et des Marquises a augmenté beaucoup plus que celle de l'ensemble du territoire. Cela n'est guère surprenant pour les Iles du Vent quand on sait quelle attraction et quelle fascination elles exercent sur le reste de la Polynésie. En ce qui concerne les Iles Marquises, le phénomène est plus curieux et il semble bien que l'on doive l'interpréter comme le signe du renouveau démographique d'une population longtemps stationnaire, et qui, du fait de son isolement, émigre peu.

Dans l'autre sens, l'archipel des Tuamotu-Gambier accuse une diminution importante, difficile à interpréter à l'absence de renseignements complémentaires. Le fort mouvement d'émigration en direction des Iles du Vent, n'est certainement pas étranger au comportement de cette population. Cependant certains indices permettent de penser à une situation démographique détériorée : ainsi les nombres moyens de personnes par ménage et d'enfants de moins de 15 ans par ménage sont respectivement de 4,5 et de 1,8 contre 5,2 et 2,3 pour l'ensemble de la Polynésie (INSEE p. 90).

Accroissement inégal selon les circonscriptions, mais aussi évolution différentielle dans la répartition de la population du Territoire suivant les circonscriptions :

1. La Polynésie ne connaît pas encore de problèmes démographiques comparables à ceux des « îles à sucre ». Toutefois, le taux d'accroissement annuel supérieur à 3 % devrait inciter les responsables locaux à beaucoup de prudence dans leurs prévisions.

Circonscriptions	1946	1951	1956	1962
Iles du Vent.....	53 %	56,5 %	58 %	61,6 %
— dont Tahiti y compris				
Papeete	44,6 %	48,6 %	50 %	53,7 %
— dont Papeete.....	22,5 %	24,3 %	23,7 %	23,6 %
— dont Papeete et districts				
voisins ¹	29,9 %	33,8 %	34,6 %	38,1 %
Iles sous le Vent.....	22,5 %	20,6 %	20,2 %	19,2 %
Tuamotu-Gambier	12,1 %	11,4 %	11,0 %	8,3 %
Australes	7,0 %	6,3 %	5,4 %	5,2 %
Marquises	5,4 %	5,2 %	5,4 %	5,7 %
Polynésie	100 %	100 %	100 %	100 %

Si la part des Marquises reste pratiquement inchangée depuis 1946, il n'en est pas de même pour les autres circonscriptions.

On constate en effet une diminution continue de la part des Iles sous le Vent, des Tuamotu-Gambier, et des Australes. A l'inverse, la part des Iles du Vent ne cesse de croître par suite du développement du pôle d'attraction de Tahiti. La seule île de Tahiti rassemble plus de la moitié de la population de la Polynésie : 53,7 % contre 50 % en 1956 (INSEE p. 18).

La ville de Papeete n'est pas étrangère à ce phénomène. Elle groupe près du quart (23,6 %) de la population du territoire, et si l'on y ajoute les districts voisins sur lesquels elle déborde largement, c'est alors une agglomération de 33 000 habitants (38,1 % de la population du territoire contre 34,6 % en 1956 — INSEE p. 18).

Ce phénomène de concentration urbaine se trouve accusé du fait de l'existence d'un seul centre urbain pour toute la Polynésie. Cela ne va pas sans problèmes, tant pour Papeete même que pour la Polynésie toute entière.

A l'étroit dans ses frontières communales, Papeete s'est accrue de 10 % entre 1956 et 1962 (moins que l'ensemble du territoire). C'est là un indice de saturation de son cadre physique. L'urbanisation gagne sur les hauteurs ou s'éloigne vers le nord et le sud. Elle a submergé les districts voisins dont la population s'est accrue de 50 %. Une agglomération est née², étirée sur un front de mer de 30 kilomètres. Son peuplement reflète un intense mouvement migratoire et l'attrait qu'elle exerce sur l'ensemble de la Polynésie : 25 % de sa population est originaire des îles autres que les Iles du Vent. Le déséquilibre est en train de croître. Les archipels se vident au profit de Tahiti et de Papeete.

1. Pirae, Arue, Faaa, Punaauia. A noter que les districts de Pirae et de Faaa sont désormais organisés en communes.

2. 22 % d'accroissement pour la période 1956-1962.

Sur 100 personnes habitant Papeete et les districts voisins :

— 66	sont nées dans les Iles du Vent dont 62 à Tahiti.
— 10	» aux Iles sous le Vent
— 7,5	» aux Tuamotu-Gambier
— 4,5	» aux Australes
— 1,5	» aux Marquises
— 5,5	» en France
— 2	» en Chine

Au vu de ces résultats, nous pouvons conclure à une évolution démographique allant dans le sens d'un accroissement général de la population et d'une concentration de plus en plus accusée de celle-ci au bénéfice des Iles du Vent et Papeete.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

1. — LES DONNÉES DE L'ÉTAT-CIVIL.

a) Sexe — âge — état matrimonial.

La population de la Polynésie Française est une population jeune, à prédominance masculine et très mobile. Le taux de masculinité atteint 105. Bien qu'en constante régression (106 en 1956, 109 en 1951) c'est un taux assez éloigné de la normale, puisqu'il est positif pour chaque groupe d'âge, même le plus ancien. L'importance numérique des éléments nés hors du territoire est responsable de cet état de fait (INSEE p. 23).

La population du territoire est une population jeune : 22 ans et 5 mois d'âge moyen. Les moins de 20 ans représentent 54,1 % de la population contre 4,4 pour le groupe d'âge 60 ans et plus, 41,5 % pour le groupe 20-59 ans¹. L'examen des pyramides des âges révèle d'importantes variations régionales :

	— 20 ans	20-59 ans	+ 60 ans	Non déclaré
Polynésie.....	54,1 %	41,5 %	4,4 %	— %
Iles du Vent.....	52	43	4,4	0,6
Papeete.....	51	43,7	4,6	0,7
Iles sous le Vent.....	57,1	38	4,0	0,9
Tuamotu-Gambier.....	45,3	41,3	4,8	8,3
Australes.....	59	36,4	4,5	—
Marquises.....	61,9	35	4,1	—

1. 1956 = les pourcentages correspondants étaient 52, 42 et 6 %. La tendance à un rajeunissement de la population est manifeste.

Les pyramides des Iles du Vent et de Papeete sont assez voisines de la pyramide de l'ensemble du territoire, mais avec un léger gonflement du groupe des adultes, et donc une population légèrement plus vieille : âge moyen 23 ans 1 mois (INSEE p. 26).

Pour les Iles sous le Vent et les Australes, on note un déficit de jeunes adultes en raison du fort courant d'émigration vers les Iles du Vent. Le même phénomène apparaît aux Tuamotu-Gambier où il affecte le groupe d'âge des moins de 20 ans. Cela explique la base beaucoup moins étalée de la pyramide. Quant aux îles Marquises, la pyramide des âges, avec sa très large base, est éminemment représentative de ce renouveau démographique dont nous avons parlé plus haut : 62 % de moins de 20 ans, 35 % d'adultes, âge moyen inférieur à 20 ans. Cette jeunesse plaide pour l'avenir de la Polynésie mais elle pose quelques problèmes sociaux. Pour 100 adultes, on dénombre :

139 moins de 20 ans contre 66 en métropole
11 plus de 60 ans contre 32 »

soit 150 jeunes et personnes âgées contre 98 en métropole. On comprend mieux ainsi l'importance des charges sociales que la population adulte doit supporter (INSEE p. 26).

La répartition de la population de 20 ans et plus par état matrimonial est restée sensiblement la même d'un recensement à l'autre :

État matrimonial	1956		1962	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Célibataires	48,6 %	41,5 %	45,7 %	39,2 %
Marié(e)	44,9	48,5	48,1	50,6
Veuf — veuve	5,1	8,4	4,9	8,5
Divorcé (e)	1,4	1,6	1,3	1,7

On relève un fort pourcentage des personnes célibataires. Ces pourcentages seraient aberrants pour tout autre pays que la Polynésie. Il faut savoir qu'il s'agit là d'un célibat légal et que les coutumes polynésiennes s'accoutument fort bien de l'union libre¹. La progression sensible du pourcentage des personnes mariées semble indiquer un abandon progressif des usages au profit du mariage légal. Il y a là une évolution dans les mentalités dont les

- 36 % des couples vivent en union libre. Chez les Français d'origine :
 - européenne : 20 % des couples vivent en union libre.
 - demie : 30 % des couples vivent en union libre.
 - polynésienne : 37 % des couples vivent en union libre.
 - chinoise : 37,3 % des couples vivent en union libre.

Chez les Étrangers d'origine chinoise, 47,6 % des couples vivent en union libre.

Parmi les couples, la proportion des unions libres est la suivante :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| 41,4 % pour les Iles sous le Vent, | 38,7 % pour les Iles du Vent, |
| 38,2 % pour Papeete, | 19,4 % pour les Marquises, |
| 17,7 % pour les Australes. | |

causes doivent être recherchées parmi les influences religieuses et les transformations socio-économiques.

La population née dans le territoire est soumise à d'importants mouvements de migrations intérieures : 17 % des personnes nées dans le territoire sont originaires d'une circonscription autre que celle de leur résidence. Ces migrations plus ou moins définitives prélèvent :

25 %	de la population des Iles sous le Vent
34,7 %	» Tuamotu-Gambier
36,6 %	» Australes
12,6 %	» Marquises.

Les îles d'accueil sont uniquement et presque obligatoirement les Iles du Vent et Makatea¹. Ces îles hébergent :

24,1 %	des natifs des Iles sous le Vent
32,9 %	» Tuamotu-Gambier
33,9 %	» Australes
11,8 %	» Marquises.

Cette population est attirée par les emplois urbains et, nous l'avons vu plus haut, se groupe autour de Papeete (INSEE p. 32).

En sens inverse, 7 % seulement des natifs des Iles du Vent ont émigré : Iles sous le Vent et Tuamotu-Gambier principalement.

Il y a donc là l'indice d'une très grande mobilité de la population, mais mobilité à sens unique et qui menace l'équilibre géographique de la population polynésienne.

b) *Composition ethnique.*

Quatre groupes composent la population du territoire : le groupe polynésien, le groupe « demi », le groupe européen, le groupe chinois. Jusqu'au recensement de 1962, on s'était efforcé de classer la population en trois groupes : les Polynésiens, les Européens, les Chinois. Le groupe « demi » n'avait jamais été identifié avec précision et ne pouvait être distingué du groupe polynésien. « Les Polynésiens sans métissage n'existent pratiquement plus et le terme de polynésien s'oppose à celui de « demi » parce que ce dernier s'applique aux métis très européens »¹. Néanmoins cette distinction est difficile à faire car « elle reste subjective et liée à des phénomènes psychologiques »². Les critères de différenciation entre les catégories ethniques reposent sur « des critères sociologiques tels que genre de vie, comportement économique, choix linguistiques, niveau dans la hiérarchie socio-professionnelle »³. Mais ces difficultés ne concernent pas uniquement le groupe

1. INSEE p. 34.

2. A noter que les activités phosphatières de Makatea ont cessé depuis la fin de 1966. La grande majorité des travailleurs, originaires des Tuamotu et des Australes, se sont déplacés vers Tahiti où les emplois créés par le C.E.P. sont nombreux et rémunérateurs.

3. Henri Lavondès : Language Policy, language engineering and Litteracy (French Polynesia) in Currents Trends in Linguistics. Vol. VIII : Linguistics in Oceania, Editor : Thomas A. Sebeok (sous presse).

« demi ». Le vocable général de « Chinois », employé couramment pour désigner tout individu d'origine chinoise, ne tient aucun compte de la nationalité de celui-ci. Désormais le peuplement chinois peut être fractionné en trois catégories basées sur le statut juridique des personnes : les Français de naissance d'origine chinoise et métis chinoise, les Français par acquisition d'origine chinoise et métis chinoise, les Étrangers chinois. On comprend le genre de difficultés que durent résoudre les agents recenseurs. Si les recensements à venir retiennent les mêmes définitions et classifications, de fructueuses comparaisons pourront être établies, en particulier au niveau de la population chinoise dont le rôle social et économique est très important. Pour l'instant cela n'est guère possible et nous ne pouvons que nous limiter aux renseignements que nous possédons.

La ventilation de la population selon son statut juridique et sa composition ethnique est la suivante :

Français de naissance.....	77 341	soit	91,5 %
d'origine polynésienne.....	62 747	—	74,3 %
« demie ».....	8 492	—	10 %
européenne.....	2 696	—	3,2 %
chinoise et métis chinoise.....	2 924	—	3,4 %
autre.....	482	—	0,6 %
<hr/>			
Français par acquisition.....	1 055	soit	1,3 %
d'origine chinoise et métis chinoise.....	908	—	1,1 %
autre.....	147	—	0,2 %
<hr/>			
Étrangers.....	6 083	soit	7,2 %
d'origine chinoise.....	5 745	—	6,8 %
autre.....	338	—	0,4 %
<hr/>			
Ensemble.....	84 551	soit	100 %

Nous n'insisterons pas sur les deux groupes autochtones (Polynésiens et « Demis ») sinon pour mettre en valeur leur importance (85 % de la population du territoire) et, pour le groupe « demi », faire remarquer son extension spatiale limitée à l'archipel de la Société.

Les Français métropolitains représentent 3,2 % de la population. C'est une population « expatriée », concentrée dans les Iles du Vent et plus particulièrement autour de Papeete (85 % du total). Ses effectifs régressent lentement :

1946 = 2 920 métropolitains	soit	5 %	de la population
1951 = 2 153	»	3 %	»
1956 = 3 019	»	4 %	»
1962 = 2 696	»	3,2 %	»

Mais il est bien évident que cette tendance a été complètement renversée dès 1963-1964, lors de l'implantation du C.E.P.

Les Français d'origine chinoise représentent 4,5 % de la population du territoire. Si l'on y ajoute les Étrangers, le peuplement chinois représente alors 11 % de la population. La ventilation selon le statut juridique est précieuse mais nouvelle, si bien que nous manquons d'éléments de comparaisons. On peut cependant extraire quelques chiffres des recensements antérieurs :

	1946	1951	1956	1962
Français de naissance d'origine chinoise...	—	—	—	2 924
Français par acquisition d'origine chinoise	—	—	523	908
Étrangers chinois.....	5 712	6 833	6 945	5 745
Ensemble	5 712	6 833	7 468	9 577

Le peuplement chinois progresse de façon continue mais il ne nous est guère possible de connaître son mouvement naturel et de le comparer à ceux des autres groupes ethniques. Malgré une progression générale du groupe, nous remarquons une diminution très sensible du nombre des Étrangers. Cette regression laisse prévoir une assimilation, sinon par le fait d'une naturalisation accordée avec parcimonie, du moins par mariage et surtout par métissage¹. D'autres indices viennent confirmer cette assimilation : diminution des adeptes du culte des ancêtres, regression de la langue chinoise parmi les éléments jeunes, développement des activités salariées.

2. — LES DONNÉES SOCIALES.

a) La religion.

En l'absence de renseignements concernant les religions pour 1956, nos références seront les renseignements que nous possédons pour 1951.

Religions	Années	
	1951	1962
Protestants	54,8 %	54,5 %
Catholiques	24,0 %	29,7 %
Adventistes	1,2 %	2 %
Mormons	1,9 %	2,8 %
Mormons kanitos.....	3,2 %	3,3 %
Autres religions, sans religion et non déclarés...	14,9 %	7,6 %

1. Beaucoup de ménages mixtes (étrangers d'origine chinoise et polynésienne) vivent en union libre. Les enfants nés de ces unions obtiennent ainsi automatiquement la nationalité française. Ce biais à la législation facilite l'assimilation.

De ce tableau, il ressort que la population polynésienne est pour plus de la moitié de religion protestante et pour près d'un tiers de religion catholique. De 1951 à 1962, il s'est guère produit de changement notable et important dans la répartition religieuse de la population. Seule la position des catholiques se renforce et croît de plus de 5 %. Une géographie religieuse fait apparaître une séparation de la Polynésie en deux aires bien distinctes.

— Aire à influence protestante :

Iles du Vent : 55 % de la population
Iles sous le Vent : 80 % de la population

— Aire à influence catholique :

Tuamotu-Gambier : 69 % de la population
Marquises : 90 % de la population

Cette division géographique résulte de l'ordre d'arrivée des missionnaires. Les premiers, les missionnaires protestants de la L.M.S., s'établirent dans l'archipel de la Société. Ensuite vinrent les missionnaires du R. P. Laval qui s'établirent aux Gambiers, aux Tuamotu et aux Marquises (INSEE p. 40).

Variations régionales mais également variations d'origine ethnique. Les fidèles protestants sont d'origine polynésienne, demie et chinoise. Les fidèles catholiques sont d'origine européenne, demie, chinoise, polynésienne.

— Protestants :

62,8 % de la population polynésienne
43,6 % » demie
46,9 % » française d'origine chinoise

— Catholiques :

25,8 % de la population polynésienne
43,5 % » demie
84,2 % » européenne
25,6 % » française d'origine chinoise
27,3 % » étrangère d'origine chinoise

Les autres religions représentent un nombre assez faible de fidèles. Elles se répartissent à peu près uniformément dans les différents groupes d'origine polynésienne, avec toutefois une prédominance du groupe demie. Le culte des Ancêtres est peu pratiqué, et semble en voie de regression. En effet, parmi les personnes qui se déclarent sans religion, la plupart sont d'origine chinoise : 21 % des Français d'origine chinoise, 57 % des Étrangers d'origine chinoise. A propos des Mormons kanitos, il faut noter que cette secte, bien que peu importante, est solidement implantée aux Tuamotu où ses fidèles représentent 20 % de la population locale. Par le jeu de l'émigration, son influence se fait sentir dans les Iles du Vent et à Papeete.

b) *L'instruction.*

Il est difficile de se faire une idée exacte du degré d'instruction de la population. Les réponses traduisent les déclarations des recensés et n'ont

jamais été vérifiées. Dans ces conditions, elles peuvent être biaisées, les recensés ayant tendance à donner des réponses les surclassant (INSEE p. 42). Quoiqu'il en soit, les résultats globaux sont les suivants :

	1956	1962 ¹
— Illettrés	—	5,5 %
— Sachant lire et écrire.....	—	94,5 %
— dont n'ayant aucun diplôme.....	—	77,2 %
— ayant un diplôme.....	13,2 %	17,3 %
— C.E.P.	9,3 %	11,2 %
— B.E.	2,4 %	3,7 %
— BAC et plus.....	1,0 %	1,4 %
— C.A.P. et B.P.....	0,5 %	0,8 %
— autre diplôme.....	—	0,2 %

Tels qu'ils nous sont livrés les résultats font apparaître un taux d'analphabétisme très faible (5,5 %) qui surprend un peu. Malgré les instructions données, les agents recenseurs ont peut-être confondu savoir lire et écrire telle langue avec savoir la parler (INSEE p. 42).

Le pourcentage des illettrés est encore élevé aux Marquises : 29,2 % de la population de 15 ans et plus. La faible densité et la grande dispersion de la population peuvent expliquer cette situation. Remarquons cependant que le recensement a ignoré l'existence des dialectes polynésiens autres que le tahitien. Les réponses données ont pu être biaisées notamment aux Marquises où beaucoup de personnes ne savent lire et écrire que le marquisien ². Paradoxalement, le nombre d'illettrés est plus faible aux Tuamotu-Gambier où les conditions scolaires ne sont pas meilleures qu'aux Marquises.

Plusieurs langues sont pratiquées dans le territoire :

sur 100 recensés 5,5 personnes savent lire et écrire : aucune langue
 » 80 » : le tahitien
 » 40 » : le français
 » 7 » : le chinois
 » 4 » : une autre langue
 que les précédentes.

Bon nombre de personnes pratiquent deux langues (31 %) et même trois (3,5 %) Le bilinguisme français-tahitien est évidemment le plus courant (30 %).

Il est peu vraisemblable que 80 % de la population soit apte à lire et à écrire le tahitien, car à notre connaissance l'enseignement public a toujours été dispensé en langue française et non en langue locale comme l'indiquent les auteurs. Une enquête approfondie serait souhaitable pour élucider ce problème.

Bien que le français soit la langue officielle du territoire, 40 % seulement

1. Il s'agit de la population âgée de 15 ans et plus.

2. H. LAVONDÈS : article cité.

de la population ¹ déclarent savoir lire et écrire cette langue. Néanmoins, ses progrès sont réels surtout chez les jeunes qui bénéficient désormais d'un enseignement en langue française de meilleure qualité :

- 57 % des personnes du groupe d'âge 15-19 ans lisent et écrivent le français
- 38,6 % des personnes du groupe d'âge 20-59 ans lisent et écrivent le français
- 23 % des personnes du groupe d'âge 60 ans et plus lisent et écrivent le français.

Ces chiffres révèlent une diffusion accrue de la langue française en relation avec le développement spectaculaire de l'enseignement.

La langue anglaise est pratiquée dans le territoire, et dans des proportions non négligeables. Cela n'est guère surprenant si l'on songe à la position de la Polynésie dans le Pacifique. Tous les pays voisins, avec lesquels elle a des contacts fréquents et multiples, sont anglophones. Aussi peut-on considérer que les 4 % de la population qui déclarent lire et écrire une autre langue que le français, le tahitien ou le chinois, ont une bonne connaissance de l'anglais.

En ce qui concerne la langue chinoise, 61 % de la population chinoise, de 15 ans et plus, parlent et écrivent cette langue. Cependant ce pourcentage tombe à 47 % pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans. Il semble que l'on assiste à un recul de la langue chinoise au profit de la langue française beaucoup plus utile dans la vie active du territoire. Cela est attesté par une certaine désaffection des écoles chinoises ² au profit des écoles privées ou publiques de langue française. Par ce biais, la porte semble ouverte à une assimilation totale.

17,3 % des recensés déclarent posséder un diplôme contre 13,2 % en 1956. Il y a là un net progrès du niveau d'instruction surtout parmi les jeunes :

- 9,9 % des recensés dans le groupe d'âge 60 ans et plus ont un diplôme
- 16,4 % » » 20-59 ans »
- 25,4 % » » 15-19 ans »

Du fait de leur position et de leur rôle, les Iles du Vent ont un niveau général d'instruction beaucoup plus élevé que le reste de la Polynésie :

- 23,7 % de la population de 15 ans et plus possèdent un diplôme
- 55,1 % de la population de 15 ans et plus lisent et écrivent le français
- 10 % de la population de 15 ans et plus lisent et écrivent le chinois.

Le développement de l'instruction est un phénomène général qui se traduit par un accroissement du nombre de diplômés : C.E.P., B.E., Baccalauréat et plus. Il s'agit là d'un enseignement à caractère général. L'enseignement professionnel et technique est beaucoup moins favorisé. Ses progrès

1. 32 % pour la population d'origine polynésienne,
61 % pour la population d'origine demie.

2. Fermées par un arrêté de 1964 consécutif à la reconnaissance de la Chine Populaire par la France. GÉRALD COPPENRATH « Les Chinois de Tahiti, de l'aversion à l'assimilation 1865-1966. Paris, 1967. Publication de la Société des Océanistes, n° 21, Musée de l'Homme.

sont moins convaincants. Cela n'est pas sans danger pour la formation des cadres moyens et de la main-d'œuvre spécialisée dont le territoire a le plus grand besoin.

3. — DONNÉES SOCIO-PROFESSIONNELLES.

a) La population active.

Les conditions très particulières de l'emploi en Polynésie où le travail à temps partiel ¹ est important, ont rendu nécessaire l'adoption de définitions très souples, voire peu orthodoxes. Sont considérés comme actifs, les individus ayant travaillé au moins un jour par semaine en moyenne dans l'année écoulée. Les membres du ménage aidant l'un d'eux dans sa profession sans être rétribués sont considérés comme actifs ; par contre les personnes n'ayant que des activités ménagères dans leur propre ménage ne sont pas considérées comme actives (INSEE p. 47). On voit les difficultés rencontrées par les responsables du recensement pour faire entrer cette population très mobile, peu structurée et mal définie dans une classification socio-professionnelle rigide établie pour des populations bien structurées. Pour ces raisons, il convient d'observer une très grande prudence dans l'interprétation des résultats.

Bien qu'il soit difficile de comparer les effectifs de 1962 avec ceux de 1956 ² on peut conclure à la progression de la population active et donc de l'emploi. Cette progression (34,3 %) est de très loin supérieure à la progression de la population du territoire (+ 10,8 %) et même de la population de 15 ans et plus (14 %).

La population active représente 32 % de la population totale, et 56,4 % de la population en âge de travailler contre 26,7 % et 48 % en 1956. Cette progression de l'activité tient au développement économique du territoire qui s'est traduit par de grands travaux (aérodrome), l'essor du bâtiment et le développement du tourisme (INSEE p. 49),.

Le tableau suivant donne une idée des variations régionales tant pour la population active que pour les taux d'activité par sexe.

Circonscription	Nombre d'actifs % de la population totale	Nombre d'actifs % de la population 15 ans et plus	Nombre d'actives % de la population 15 ans et plus
Iles du Vent.....	31	80	28
Papeete	32	74	33
Iles sous le Vent.....	32	88	28
Tuamotu-Gambier	33	83	13
Australes	36	93	44
Marquises	33	91	44
Polynésie	32 ¹	83 ¹	28 ¹

1. Par travail à temps partiel, il faut entendre un travail irrégulier de quelques jours par mois ou de quelques mois par an, selon les besoins ou la fantaisie des individus.

2. Pour 1956, les pourcentages correspondants étaient respectivement : 26,7, 77 et 14 %.

La population active est sensiblement plus faible aux Iles du Vent que dans le reste de la Polynésie. Les taux d'activité relatifs à la population de 15 ans et plus ont progressé pour chaque groupe d'âge et pour chaque sexe, notamment le sexe féminin (28 % contre 14 % en 1956). Ils sont élevés aux Australes et aux Marquises, tant chez les hommes que chez les femmes, mais faibles, surtout chez les hommes, à Papeete et dans les Iles du Vent où un certain nombre de personnes en provenance des autres îles sont sans occupation (léger sous-emploi).

Ces taux varient également avec les différents groupes ethniques.

	Les 2 sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Français de naissance :			
d'origine polynésienne	56	84	27
demie	55	79	31
européenne	67	85	33
chinoise	59	79	40
Français par acquisition :			
d'origine chinoise	62	82	40
Étrangers d'origine chinoise.....	59	77	35
Ensemble	56 %	83 %	28 %

Le taux d'activité des Français européens et des « Chinois » de toutes origines, est notablement supérieur au taux d'activité de l'ensemble de la Polynésie. Il est légèrement inférieur chez les Français d'origine « demie » et polynésienne. La raison en est que les activités féminines sont moins développées dans ces deux groupes de population que dans les autres groupes.

Le taux de masculinité de la population active fait apparaître l'importance du travail féminin aux Australes (vannerie), aux Marquises (agriculture) et à Papeete (personnel féminin des secteurs secondaires et tertiaires). En revanche, il est faible aux Tuamotu-Gambier où les principales activités économiques (coprah, nacre, pêche) sont spécifiquement masculines¹ (INSEE p. 50).

b) *Les professions.*

L'analyse détaillée des professions montre une évolution économique manifeste allant dans le sens d'une diversification des activités. En outre, elle met en évidence deux phénomènes importants : le recul des professions agricoles, le développement du salariat non agricole.

Les activités agricoles sont en nette régression, surtout à Tahiti, mais

1. Le taux de masculinité (nombre d'actifs masculins pour 100 actifs féminins) est de 311 pour la Polynésie, 219 pour Papeete, 348 pour les Iles sous le Vent, 720 pour les Tuamotu-Gambier, 230 et 232 pour les Australes et les Marquises.

restent prédominantes dans toutes les îles. Les actifs agricoles¹ représentent 43 % de la population active contre 55,4 % en 1956. A l'inverse les professions non agricoles progressent et sont prédominantes dans les îles du Vent et à Papeete en particulier. Leurs effectifs se sont accru de 71 % pour la période 1956-1962. Les professions qui profitent le plus de cet accroissement sont :

— Bâtiments et construction.....	+ 331 %
— Services	+ 229 %
— Employés de commerce.....	+ 136 % ²
— Confection	+ 103 %
— Employés de bureau.....	+ 99 %
— Transport	+ 97 %
— Personnel enseignant.....	+ 79 %

Ces professions sont quasi monopolisées par les éléments les plus jeunes de la population active (INSEE p. 55).

La situation dans la profession a subi de profondes modifications.

	Dans les professions agricoles	Dans les professions non agricoles	Ensemble ³ 1962	Ensemble ³ 1956
Employeurs	1	2,7	2	4,4
Salariés	10,7	80,5	50,4	29
Indépendants	58,9	10,9	31,6	47,1
Travailleurs familiaux....	26,3	3,2	13,2	6,8
Autre et sans statut.....	3,1	2,7	2,8	12,7

Le salariat croît de 137 %⁴ et représente plus de 50 % de la population active (29 % en 1956) et de 80 % de la population active non agricole. Dans le même temps, le pourcentage des employeurs décroît ce qui est curieux⁵. Il est possible que l'introduction de définitions nouvelles et d'une nomenclature différente, aient faussé les résultats et en tout cas, les rendent peu comparables. On peut également penser à une augmentation de la taille des entreprises, entraînant la disparition d'un grand nombre d'entreprises marginales, et à un recrutement massif du secteur public (INSEE p. 56).

Les « indépendants »⁶ diminuent également et ne représentent plus que 31,5 % de la population active. Cela ne surprend guère quand on constate le recul des professions agricoles : chacun sait la part importante que les

1. Y compris les pêcheurs qui représentent 8,5 % des actifs agricoles et 3,8 % de la population active contre 12,1 % et 6,7 % en 1956.

2. A noter que parallèlement le nombre des commerçants décroît de 21 %, ce qui semble indiquer une réorganisation du commerce

3. Pourcentage de la population active totale.

4. + 114 % pour le salariat masculin et + 226 % pour le salariat féminin.

5. « Ces résultats traduisent les déclarations des personnes recensées déclarations, qui n'ont pu être toutes contrôlées. Certains petits employeurs non en règle avec la législation sociale ont pu se déclarer à leur compte sans salarié » (INSEE p. 53).

6. Exploitants agricoles, artisans, commerçants, industriels.

« indépendants » occupent dans la population active agricole. Quant aux travailleurs familiaux, leur accroissement est plus apparent que réel. Les nouvelles définitions ont permis de considérer comme actives des personnes sans occupations permanentes ¹.

c) *Les branches d'activités.*

Le regroupement des activités dans les 3 secteurs classiques se présente comme suit :

	Sexe masculin en %	Sexe féminin en %	Ensemble en %
Secteur primaire ²	52,4	26,4	46,1
Secteur secondaire.....	20,5	15,1	19,2
Secteur tertiaire.....	27,1	58,5	34,7

Bien qu'ayant fortement regressé, le secteur primaire reste le secteur le plus développé : 46 % de la population active. Il occupe 52,4 % de la population active masculine et 26,4 % de la population active féminine. Il demeure donc prépondérant dans l'économie de la Polynésie et occupe la majeure partie des actifs masculins. La répartition par nationalité et origine y fait apparaître l'importance de la population masculine d'origine polynésienne et à un degré moindre « chinoise » et « demie ».

Le secteur secondaire est relativement mal représenté (19,2 % des actifs) et a peu progressé depuis 1956. Il occupe 20,5 % des actifs masculins et 15,1 % des actifs féminins. A la branche « Bâtiment et travaux publics » se rapportent la moitié des activités. Les diverses populations masculines y sont représentées dans des proportions sensiblement identiques, avec toutefois une légère prédominance des éléments « demi » et « chinois ». Pour le sexe féminin, les populations d'origine polynésienne, et chinoise ³ sont mieux représentées que les autres. Dans les circonscriptions, celle des Iles du Vent, mise à part, les activités de ce secteur sont faibles. Aux Australes, son importance relative est due à l'artisanat féminin.

Le secteur tertiaire est celui qui a progressé le plus. En pleine expansion, il représente maintenant 34,7 % des actifs. Il occupe 27,1 % de la population masculine et 58,5 % de la population féminine. Les activités féminines sont importantes dans les branches « service aux particuliers et aux entreprises » et « commerce, banques, assurances ». Elles concernent pratiquement toutes les personnes actives, quelles que soient leur nationalité et origine. Chez les actifs masculins; ce secteur est important pour la population d'ori-

1. C'est le plus souvent le cas de la population féminine agricole.

2. Le calcul n'a pas été fait pour 1956. Cependant, d'après les effectifs extraits des tableaux statistiques, nous pensons que les pourcentages correspondants étaient de l'ordre de 62 % pour le secteur primaire, 16 % pour le secteur secondaire et 21 % pour le secteur tertiaire.

3. Par suite de l'artisanat féminin (vannerie) aux Australes et du quasi monopole que les « chinois » exercent dans la confection (couture).

gine « demie », européenne et « chinoise ». Mais alors que « demis » et européens monopolisent la branche « Service public, Administration », les « chinois » accaparent la branche « commerce, banque, assurance ». Une plus fine analyse à l'intérieur de cette branche met en évidence la part considérable que les « chinois » occupent dans les activités commerciales. Les activités du secteur tertiaire, comme celles du secteur secondaire, ne sont importantes que dans les Iles du Vent et plus précisément à Papeete. Partout ailleurs, elles groupent moins de 15 % de la population active.

D'un recensement à l'autre, on constate une évolution de l'économie, dans le sens d'une diversification des activités. Les différents secteurs d'activité tendent à un meilleur équilibre entre eux. Le secteur primaire décroît, le secteur tertiaire se gonfle mais le secteur secondaire ne progresse que faiblement. Ce n'est pas là, la clé d'un développement harmonieux.

d) *Les catégories socio-professionnelles.*

La répartition socio-professionnelle de la population active met en évidence les activités prépondérantes de chaque groupe de population.

Les actifs masculins appartiennent à trois catégories professionnelles :

— exploitants agricoles	43,4 %	des actifs
— ouvriers non agricoles du secteur privé.....	25,2 %	»
— fonctionnaires et agents de l'État.....	8,8 %	»

Les catégories professionnelles sont plus nombreuses et diversifiées dans la population active féminine. Pour la plupart, elles appartiennent au secteur tertiaire :

— Personnel de service.....	27,5 %	des actifs
— Exploitants agricoles.....	22,8 %	»
— « Indépendants » du commerce et de l'industrie....	15,7 %	»
— Fonctionnaires et agents de l'État.....	12,7 %	»
— Employées du secteur privé.....	8,6 %	»

La répartition par sexe et origine ethnique met en relief les véritables traits de chaque catégorie de population. En raison de son importance — les 3/4 de la population active — la population d'origine polynésienne montre une répartition voisine de la répartition d'ensemble. Les hommes sont des exploitants agricoles, des ouvriers non agricoles, des fonctionnaires et assimilés. Les femmes, des exploitants agricoles, des « indépendants » du commerce et de l'industrie, des fonctionnaires et assimilées, mais la plupart appartiennent à la catégorie « Personnel de service » (INSEE p. 68).

La population d'origine demie a une répartition semblable à celle de la population d'origine polynésienne, à quelques écarts près chez les hommes et surtout chez les femmes : la proportion des exploitants agricoles y est beaucoup plus faible, celle des fonctionnaires beaucoup plus importante (INSEE p. 68).

Les hommes d'origine européenne sont des fonctionnaires, des cadres supérieurs du secteur privé et public, des membres de profession libérale, des ouvriers non agricoles. Quant aux femmes, elles sont fonctionnaires ou

employées du secteur privé. Ce groupe ne représente que 5,3 % de la population active, mais ses qualifications professionnelles lui valent une influence capitale dans la vie de la Polynésie (INSEE p. 68).

Dans la population d'origine chinoise, les hommes sont des exploitants agricoles¹, des « indépendants » du commerce et de l'industrie, des employés et des ouvriers non agricoles du secteur privé. Les femmes ressortissent aux mêmes catégories professionnelles, catégories agricoles mises à part. Chez les Français d'origine chinoise, les progrès des catégories telles que fonctionnaires, ouvriers et employés du secteur privé, personnel de service sont symptomatiques d'une assimilation au milieu. Par contre, qu'ils soient indépendants ou employés, les étrangers chinois conservent leur place privilégiée dans le commerce et l'industrie (INSEE p. 70).

Au terme de cette analyse, nous pouvons conclure à une grande transformation des structures démographiques, sociales et professionnelles de la population de la Polynésie. L'évolution va dans le sens du Progrès et laisse bien augurer de l'avenir.

La population s'accroît, rajeunit, et possède une grande faculté de mobilité. Cela ne peut que faciliter son développement économique et social. Ce développement s'est amorcé entre 1956 et 1962 et s'est considérablement accentué depuis. Notre désir de connaître cette évolution nous fait regretter qu'un recensement analogue ne puisse être effectué en 1968. Il est un peu décevant d'analyser une situation que l'on sait complètement modifiée. 1962 est déjà tellement loin pour la Polynésie ! De solides bases de la connaissance de la population nous ont été fournies par le recensement de 1962 ; leur valeur serait bien plus grande encore s'il nous était possible d'analyser avec autant de précision la situation de 1968. Même s'il paraît bien tardivement, même s'il présente quelques imperfections ou lacunes, on ne peut que se féliciter de posséder enfin un document aussi précis et détaillé.

Jean FAGES,
du Centre ORSTOM de Papeete.

1. Leurs activités agricoles sont plus spéculatives puisqu'elles concernent le maraîchage.

TOME XXIV

N° 24

DÉCEMBRE 1968

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES

PUBLIÉ AVEC L'AIDE DU C.N.R.S. ET SUR LA RECOMMANDATION DU C.I.P.S.H.
AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE L'U.N.E.S.C.O.

TIRAGE A PART



MUSÉE DE L'HOMME

PARIS • XVI^e ARR^t

PAGES (Jean) . A propos des résultats
statistiques du recensement de 1962
en Polynésie Française.